



AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION MEUBLÉE À USAGE D'HABITATION EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE

I. DESIGNATION DES PARTIES

Le présent avenant est conclu entre les soussignés :

A. LE BAILLEUR

Césal

Adresse : 1 rue Joliot Curie

Code Postal : 91190

Ville : Gif-sur-Yvette

Dénommé(s) ci-après « **LE BAILLEUR** »,

B. LE LOCATAIRE

Nom : D'HÉBRIL Pierre

Adresse : 48 rue Michel-Ange

Code Postal : 75016 Ville : Paris

Téléphone : 0680051085

Né(e) le : 07/12/1999

Nationalité : Française

Dénommé(s) ci-après « **LE LOCATAIRE** »,

II. PRÉAMBULE

Le Bailleur et le Locataire ont signé le 18/06/2021 un bail de location, ayant pris effet le 18/06/2021 pour le bien ci-après défini :

Adresse : 1 rue Joliot Curie

Code Postal : 91190

Ville : Gif-sur-Yvette

Résidence : II

Bâtiment : C

Etage : R+3

Logement : 2CG31

Colocataire : BERGER Adrien

Colocataire : HUANG Kevin

Colocataire : BOROT Thomas

Colocataire : FAOUR Manon

Colocataire : LALECHERE Jérôme

Colocataire : POLI Jonathan

Le Bailleur et le Locataire ont décidé de se rapprocher en vue d'une modification dudit contrat et ont convenu de qui suit.

III. OBJET DE L'AVENANT : CHANGEMENT DE LOCATAIRE

Monsieur D'HÉBRIL Pierre sera partie prenante à compte du 23/08/2021 au bail en tant que « Locataire » à la place de FAOUR Manon et s'engage à respecter les obligations et clauses prévues par le bail.

Monsieur FAOUR Manon est donc dégagé de toute responsabilité vis-à-vis dudit logement.

Les autres dispositions du contrat restent inchangées.

FAIT A GIF-SUR-YVETTE, LE 07/09/2021

EN 2 EXEMPLAIRES ORIGINAUX DONT UN REMIS A CHACUNE DES PARTIES QUI LE RECONNAIT.

Le BAILLEUR

(Signature précédée de la mention manuscrite
« lu et approuvé »)

lu et approuvé

Le LOCATAIRE

(Signature précédée de la mention manuscrite
« lu et approuvé »)

lu et approuvé



Césal
1 rue Joliot-Curie
91190 Gif-sur-Yvette
+ 33 (0) 1 85 37 07 12
Association loi 1901
SIRET : 349 371 880 00023